

# INITIATIVES GLOBALES EN FAVEUR DE L'ÉDUCATION AUX DROITS DE L'HOMME

Les normes et cadres internationaux et régionaux confirment que l'éducation aux droits de l'homme est au cœur de la pleine et égale jouissance de tous les droits humains. Ces normes encouragent le développement et la mise en œuvre de stratégies et de programmes d'éducation aux droits de l'homme au niveau national.

## La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH)

La DUDH confie expressément à chaque individu et à chaque institution la tâche de promouvoir le respect des droits de l'homme par l'enseignement et l'éducation. Elle stipule que « l'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement

du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux, ainsi que le développement des activités des Nations Unies pour le maintien de la paix. »



1948

## La Conférence mondiale sur les droits de l'homme

Les 171 représentants d'États présents à Vienne lors de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme ont réaffirmé que l'éducation, la formation et l'information en matière de droits de l'homme « sont indispensables à l'instauration et à la promotion de relations intercommunautaires stables et harmonieuses, ainsi qu'à la promotion de la compréhension mutuelle, de la tolérance et de la paix ». La conférence a été marquée par une

participation sans précédent des délégués gouvernementaux et de la communauté internationale des défenseurs des droits de l'homme – quelque 7000 participants, notamment des universitaires, organes conventionnels, institutions nationales et représentants de plus de 800 organisations non gouvernementales (ONG) se sont réunis à Vienne pour examiner les expériences échangées et en tirer profit



1993

## Le Programme mondial en faveur de l'éducation aux droits de l'homme

S'appuyant sur le travail accompli au cours de la Décennie des Nations Unies (voir 1994, ci-dessus, à droite), le Programme mondial en faveur de l'éducation aux droits de l'homme donne des orientations sur l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de programmes d'éducation aux droits de l'homme dans tous les secteurs

de l'éducation. Il favorise une conception commune des principes fondamentaux et des méthodes d'éducation aux droits de l'homme, et fournit un cadre d'action concret pour des secteurs ou des enjeux spécifiques, y compris :

- la formation aux droits de l'homme des enseignants et des éducateurs, des fonctionnaires, des responsables de l'application des lois et du personnel militaire
- la formation aux droits de l'homme des professionnels des médias et des journalistes

2005

## Initiative mondiale des Nations Unies pour l'éducation avant tout

L'ONU a lancé cette initiative en reliant un large éventail de dirigeants mondiaux et défenseurs des droits de l'homme pour les enjoindre à tenir leurs engagements

en matière d'éducation pour tous. Parmi les trois domaines prioritaires de l'initiative figurait la nécessité de favoriser la citoyenneté mondiale.



2012

## La recommandation de l'UNESCO

La Recommandation de l'UNESCO sur l'éducation pour la compréhension, la coopération et la paix internationales et l'éducation relative aux droits de

l'homme et aux libertés fondamentales représente l'engagement de l'UNESCO à l'égard de l'encouragement et du soutien des États à assurer l'éducation

de tous pour le développement de la justice, de la liberté, des droits de l'homme et de la paix.

1974

## La Décennie des Nations Unies pour l'éducation aux droits de l'homme (1995-2004)

L'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé la Décennie des Nations Unies pour l'éducation aux droits de l'homme (1995-2004) et a demandé à tous les États de promouvoir les « activités

de formation, de diffusion et d'information visant à inclure une culture universelle des droits de l'homme ». Ainsi, les États ont fait plus d'efforts pour promouvoir l'éducation aux droits de l'homme,

notamment grâce à des programmes nationaux d'éducation. Par ailleurs, plusieurs plans et programmes ont été développés et mis en œuvre par les Nations Unies.

1994

## La Déclaration des Nations Unies sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme

adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies, la Déclaration place l'éducation et la formation en matière de droits de l'homme au cœur des efforts visant à la pleine réalisation de tous les droits de l'homme pour tous. Elle souligne les obligations de nos gouvernements en vertu du droit international des droits de l'homme de faciliter et de

mettre en place des programmes systématiques et complets sur l'éducation et la formation en matière de droits de l'homme. Elle souligne également le rôle joué par d'autres acteurs nationaux, tels que le milieu universitaire, les institutions nationales des droits de l'homme et les organisations non gouvernementales et la nécessité

de soutenir les efforts nationaux par les mécanismes internationaux de défense des droits de l'homme et la coopération internationale.

2011

## Les Objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD)



Les ODD, adoptés récemment, incluent l'éducation aux droits de l'homme en tant que cible particulière de l'Objectif 4.7, qui concerne l'éducation de qualité : « D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment

par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable ».

2015

